

Compte-rendu du conseil municipal - 04 AVRIL 2025 -



Commune de Saint Paul de Jarrat

* * *

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul de Jarrat, dûment convoqué le 28 du mois de mars, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances (salle du conseil de la Mairie de Saint Paul de Jarrat), sous la présidence de **Monsieur Michel TARTIÉ**, Maire.

↳ Présents :

- **TARTIÉ Michel, Maire,**

(Par ordre alphabétique)

- Mesdames CARALP Catherine, DURCHON Christelle, MAESTRE Marie-José, MITRECEY Sophie, MOIOLA Laetitia, PRIOR Elisabeth.
- Messieurs ACED Philippe, COURDIL Gilles, ENSALES Jean-Paul, HERNANDEZ Jean-Jacques, MILESI Christian, ROUVIERE Alain.

↳ Absents représentés : Madame MAURY Nathalie, Monsieur ESTAQUE Didier.

↳ Absent(s) excusé(s) : /

↳ Madame MOIOLA Laetitia est nommée secrétaire de séance.

Dès l'ouverture de séance, Monsieur le Maire sollicite l'accord des conseillers municipaux pour rajouter à l'ordre du jour les deux sujets qui ont été portés à leur connaissance par voie électronique postérieurement à la convocation pour le présent conseil ainsi qu'un troisième sujet, en l'espèce une demande de subvention auprès du programme Fond Vert pour la construction des logements.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15	0	0	0	15

Les délibérations prises lors du conseil municipal du 25 Février 2025 sont présentées par le Maire et soumises à la signature des conseillers municipaux présents pour validation.

- 2025-01 Mise à jour du tableau des emplois suite à l'avancement de grade.
- 2025-02 Etat d'assiette et destination des coupes de bois.
- 2025-03 Suppression de la régie de recette pour la cantine et la garderie.
- 2025-04 Création impasse de Moraines.
- 2025-05 Petite-enfance-enfance-jeunesse/signature de la convention territoriale globale entre la caisse d'allocations familiales de l'Ariège et la commune de SAINT PAUL DE JARRAT.
- 2025-06 Délégation de signature documents d'urbanisme.

- 2025-07 Achat parcelle pour CASI.
- 2025-08 Délibération annulée.
- 2025-09 Délibération annulée
- 2025-10 Linéaire voirie.
- 2025-11 Diagnostic conso NAF.
- 2025-12 Vente terrains Ventrille finalisation.
- 2025-13 Vente parcelle Mme CASSOU-LENS Roselyne.
- 2025-14 Vente parcelle M. CHINCHILLA Emilio et Mme CALABRIA Rosa.
- 2025-15 Vente parcelle M. JAMES et Mme GRAUPERA
- 2025-16 Vente parcelle M. et Mme VICENTE.
- 2025-17 Délibération annulée.
- 2025-18 FDAL travaux voirie et pistes.
- 2025-19 Subvention ponts.
- 2025-20 Délibération annulée.
- 2025-21 Délibération 3 en 1 du compte unique financier – budget communal 2024.

En l'absence de toute remarque ou demande rectificative le compte-rendu du conseil municipal qui s'est tenu le 25 février 2025 est validé.

* * *

Budget 2025

⇒ **Taxes locales** :

Monsieur le Maire notifie que le budget a été construit sans augmentation des taux d'imposition.

TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Contributions	Bases notifiées (si connues à la date du vote)	Variation des bases/N-1 %	Taux appliqués par décision du C. M.	Variation de taux/N-1 %	Produit Voté
Taxe d'habitation résidences secondaires	291 300,00	3,41	9,93	0,00	28 926,09
TFPB – Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 773 000,00	2,72	39,30	0,00	696 789,00
TFPNB – Taxe foncière sur les propriétés non bâties	23 000,00	1,77	103,40	0,00	23 782,00
CFE – Contribution foncière des entreprises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL 2025	2 087 300,00	2,81			749 497,09

Les taux d'imposition ci-dessus, identiques à ceux de l'an dernier sont soumis au vote :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15	0	0	0	15

⇒ **Subventions aux associations :**

		22 700,00
SAMBO CLUB COMBAT	Association	250,00
AÏKIDOET BUDO ARIEGEOISE	Association	250,00
COOPERATIVE SCOLAIRE SAINT PAUL	Etablissement de droit public	2 500,00
TRAIL CRETES MONT FOURCAT	Association	2 000,00
ENTENTE FOOTBALL SPAM SENIOR	Entreprise	1 500,00
COMITE DES FETES ACCA	Association	14 500,00
ASSOC FAMILIALE	Association	450,00
ANCIENS COMBATTANTS	Association	800,00
JUDO CLUB ST PAUL DE JARRAT	Association	200,00
		250,00

Monsieur le Maire fait remarquer que les subventions sont stables à l'exception de l'A.C.C.A. qui a perçu à sa demande 200 euros (deux-cents euros) de plus en raison des frais auxquels ils doivent faire face et pour les remercier et encourager à continuer le nettoyage des chemins communaux.

Les subventions sont soumises au vote à mainlevée :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	13	0	0	2	15

⇒ **Budget :**

Présentation générale

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		II	
		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 918 666,72	3 015 136,08
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 96 469,36	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	3 015 136,08	3 015 136,08
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 403 655,87	1 358 346,15
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 45 309,72
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 403 655,87	1 403 655,87
	TOTAL DU BUDGET (4)	4 418 791,95	4 418 791,95

Ce budget est présenté à l'équilibre comme cela nous est demandé. Concernant le fonctionnement, si on retire les dépenses imprévues ou dépenses ajoutées afin d'équilibrer les dépenses et les recettes, nous visons en fin d'année 2025 un excédent de fonctionnement qui situera entre 150 000 (*cent-cinquante-mille euros*) et 200 000 euros (*deux-cent-mille euros*). Cet excédent nous permettra d'une part de payer les annuités d'emprunt 2026 et d'autre part de réaliser les projets prévus.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	564 495,20	0,00	603 598,70	603 598,70	603 598,70
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	450 947,38	0,00	545 100,00	545 100,00	545 100,00
014	Atténuations de produits	93 140,94	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	78 745,65	0,00	110 100,00	110 100,00	110 100,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 187 329,17	0,00	1 262 298,70	1 262 298,70	1 262 298,70
66	Charges financières	57 921,17	0,00	84 000,00	84 000,00	84 000,00
67	Charges spécifiques (3)	2 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		2 480,00	2 480,00	2 480,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 247 250,34	0,00	1 353 778,70	1 353 778,70	1 353 778,70
023	Virement à la section d'investissement (4)	87 930,10		47 357,17	47 357,17	47 357,17
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	4 520,00		2 520,00	2 520,00	2 520,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		92 450,10		49 877,17	49 877,17	49 877,17
TOTAL		1 339 700,44	0,00	1 403 655,87	1 403 655,87	1 403 655,87
						+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						1 403 655,87

Concernant les dépenses de fonctionnements les éléments marquants sont :

- La baisse des coûts de l'énergie (sans revenir toutefois aux niveaux d'avant crise) ;
- La baisse des fournitures de petit équipement
- En 2024 nous avons eu un sujet pluvial sur Antras à traiter
- La hausse de 13% des assurances
- Une bonne maîtrise de la masse salariale.

Sur les autres postes, outre l'inflation rien de particulier n'est à signaler.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	20 000,00	0,00	5 500,00	5 500,00	5 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	140 674,90	0,00	168 950,00	168 950,00	168 950,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	275 433,31	0,00	304 618,79	304 618,79	304 618,79
731	Fiscalité locale	592 107,69	0,00	572 590,00	572 590,00	572 590,00
74	Dotations et participations (3)	225 939,23	0,00	234 267,00	234 267,00	234 267,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	69 700,00	0,00	72 420,36	72 420,36	72 420,36
Total des recettes de gestion courante		1 323 855,13	0,00	1 358 346,15	1 358 346,15	1 358 346,15
76	Produits financiers	12 206,81	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 336 061,94	0,00	1 358 346,15	1 358 346,15	1 358 346,15

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	1 336 061,94	0,00	1 358 346,15	1 358 346,15	1 358 346,15
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	45 309,72
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 403 655,87
--	---------------------

Concernant les recettes de fonctionnement les éléments marquants sont :

- La Vente de bois pour un peu plus de 30 000 € (*trente-mille euros*)
- La baisse importante par rapport à 2024 sur les refacturations à l'agglomération Foix – Varilhes (liée à des refacturations en retard qui ont été régularisées sur 2024)
- La hausse des bases impôt de 1.8%
- La forte baisse des fonds de péréquation - 35 000 € (*trente-cinq mille euros*) que nous connaissons réellement en juin mais nous avons préféré rester prudent
- Une petite hausse de la DGF¹ 3000 € (*trois-mille euros*)
- La hausse des revenus des immeubles qui représentent maintenant 70 000 € (*soixante-dix-mille euros*) dans notre budget alors qu'ils représentaient à peine la moitié en 2014.

¹ Dotation Globale de Fonctionnement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	27 475,49	0,00	3 600,00	3 600,00	3 600,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	681 530,14	0,00	613 774,38	613 774,38	613 774,38
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	2 500,89	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	152 997,04	0,00	1 941 047,83	1 941 047,83	1 941 047,83
Total des dépenses d'équipement		865 253,56	0,00	2 558 422,21	2 558 422,21	2 558 422,21
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	495 000,00	0,00	131 351,00	131 351,00	131 351,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		526 800,00	0,00	161 351,00	161 351,00	161 351,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 392 053,56	0,00	2 719 773,21	2 719 773,21	2 719 773,21

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		198 893,51	198 893,51	198 893,51
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		198 893,51	198 893,51	198 893,51

TOTAL	1 392 053,56	0,00	2 918 666,72	2 918 666,72	2 918 666,72
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	96 469,36
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 015 136,08
---	---------------------

Les éléments intégrés aux dépenses d'investissement sont :

Remboursement des prêts / Remplacement d'une borne incendie / Voirie Haut Ventrille / Pluvial Ventrille / Parkings Le Carailé / Le Prat Grand / Cimetière dernière tranche / Aménagement lotissement Ventrille / Logements Ventrille / Etude travaux Bentoula (l'étude est prévue en 2025, en revanche les travaux sur 2026) / Construction pont pour exploitation bois /Eclairage LED 5ème tranche/ emprunts pour financer les logements de Ventrille et le CASI²

Concernant l'éclairage LED, Monsieur ACED interpelle Monsieur le Maire sur les résultats. Monsieur le Maire de répondre que depuis l'installation de l'éclairage LED nous avons une baisse de consommation de 60% au niveau du hameau de Labat. L'effectivité de la baisse d'éclairage est par ailleurs nettement visible sur l'avenue de Foix. Monsieur ACED se questionne sur l'effectivité de la baisse de l'éclairage au

² Centre Ariègeois de Soins Immédiats.

niveau du Prat Grand. Si en théorie la baisse y est effective, Monsieur le Maire s'engage néanmoins à vérifier.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reques) (sauf le 138) (3)	492 127,56	0,00	511 109,94	511 109,94	511 109,94
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	1 266 690,00	1 266 690,00	1 266 690,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	141 930,00	141 930,00	141 930,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	137 294,99	137 294,99	137 294,99
Total des recettes d'équipement		492 127,56	0,00	2 057 024,93	2 057 024,93	2 057 024,93
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	96 388,05	0,00	456 840,47	456 840,47	456 840,47
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	230 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
138	Autres subventions Invest. non transf. (3) (7)	25 355,81	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	20 000,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	177 904,70	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		549 648,56	0,00	709 340,47	709 340,47	709 340,47
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 041 776,12	0,00	2 766 365,40	2 766 365,40	2 766 365,40

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	87 030,10		47 357,17	47 357,17	47 357,17
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	2 520,00		2 520,00	2 520,00	2 520,00
041	Opérations patrimoniales (10)	147 909,04		198 803,51	198 803,51	198 803,51
Total des recettes d'ordre d'investissement		238 359,14		248 770,68	248 770,68	248 770,68

TOTAL	1 280 135,26	0,00	3 015 136,08	3 015 136,08	3 015 136,08
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+					
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					0,00
=					

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					3 015 136,08
---	--	--	--	--	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	49 877,17
--	------------------

Les éléments intégrés aux recettes d'investissement sont :

Transfert de 250 000 € (*deux-cent-cinquante-mille euros*) résultats capitalisés sur la section de fonctionnement / Toutes les subventions qui financent les projets/ Les emprunts pour les logements et le CASI / le FCTVA³ qui est à un très bon niveau suite aux gros projets menés sur l'année 2023 et les taxes d'aménagement, également à un bon niveau du fait des nouvelles constructions habitat, commerce, santé qui concourent au développement de la commune.

³ Fond de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

Il est proposé :

Article 1 : DE DONNER ACTE au maire de la présentation des documents budgétaires 2025.

Article 2 : DE RECONNAÎTRE la sincérité des éléments présentés.

Article 3 : D'APPROUVER ET ARRÊTER le budget présenté en annexe.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	13	0	0	2	15

⇒ **Cabane de Bentoula (Travaux, demande de subventions et financement) :**

Des travaux sont nécessaires afin d'améliorer la cabane de Bentoula. Pour rappel ou information, cette cabane se situe sur la commune de Freychenet mais sur des terrains appartenant à notre commune. Cette cabane sert, lors de l'estive, au groupement pastoral. Ces travaux sont évalués à une somme de 99 200 € (*Quatre-vingt-dix-neuf-mille-deux-cents euros*).

Ces travaux pourront être financés à hauteur de 80% par les Fonds Européens. Les 20% restant à charge seront financés par le groupement pastoral. Les études sont incluses au budget 2025. Le rôle de la commune sera en quelque sorte de faire office d'intermédiaire financier. A noter que les subventions Européennes sont très longues à percevoir. Nous devons donc, en 2026, faire un petit emprunt pour avancer et financer lesdites subventions, soit environ 80 000 € (*quatre-vingt-mille euros*) pendant 3 à 5 ans qui est le délai actuel pour recevoir les Fonds Européens. Nous devons également financer pendant 2 ans le FCTVA. Nous aurons donc à notre charge les frais d'intérêts et de constitution d'emprunt.

Il est soumis au vote ce montage soit :

Article 1 : Donner pouvoir à M le Maire pour lancer les études sur le budget 2025. Les sommes nécessaires ayant été intégrées au budget

Article 2 : Donner pouvoir à M le Maire pour réaliser le dossier de demande de subvention Européenne.

Article 3 : Financer les travaux d'un montant de 99 200 € (*Quatre-vingt-dix-neuf-mille-deux-cents euros*).

Article 4 : Donner pouvoir à M le Maire pour réaliser un emprunt correspondant au montant de la subvention Européenne (normalement 80% des travaux).

Article 5 : Donner pouvoir à M le Maire pour signer une convention avec le groupement pastoral permettant la prise en charge des 20% restants.

Article 6 : Prendre en charge tous les intérêts et frais de dossier de l'emprunt à contracter pour financer les subventions avant de les percevoir.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	14	0	0	1	0

⇒ **Photovoltaïque au sol (Chambre d'agriculture document cadre) :**

La Chambre d'Agriculture a réalisé un document cadre pour définir les zones d'installation de photovoltaïque au sol. Précédemment l'Etat avait demandé à la commune de définir les zones d'accélération ENR⁴. Il n'y a pas eu de lien entre ces deux demandes.

La bonne nouvelle est que la chambre d'agriculture a ciblé une zone au même endroit que nous. Mauvaise nouvelle en revanche, leurs deux zones ne sont pas tout à fait équivalentes et du point de vue de Monsieur le Maire aucune des deux zones n'est satisfaisante.

⁴ Energies Renouvelables

Il est donc proposé afin d'adapter et de faire concorder les deux zones, de voter contre ce document cadre et de demander à l'Etat d'amender ce document cadre afin d'intégrer la zone que nous avons défini comme zone d'accélération ENR. Quoi qu'il en soit les critères de pentes intégrés par la Chambre d'Agriculture seront intégrés par tout éventuel porteur de projet.

Cette proposition est soumise au vote :

Article 1 : Voter contre ce document cadre en l'état

Article 2 : Donner pouvoir à M le Maire pour demander à l'état d'amender le document cadre en intégrant la zone que nous avons définie comme zone d'accélération ENR.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15	0	0	0	15

Monsieur ACED déclare que le photovoltaïque au sol est une mauvaise idée car il vient directement concurrencer le photovoltaïque en toiture, qu'il est plus opportun et raisonnable de prévoir des panneaux photovoltaïques sur des parkings par exemple que des terres arables.

Monsieur le Maire lui répond que la chambre d'agriculture n'a ciblé aucune terre agricole et que la zone ciblée est une zone qui n'a pas de valeur agricole.

⇒ **Programme Fonds Vert** :

Le programme Fonds Vert soutient les investissements locaux afin d'accélérer la transition écologique dans les territoires dans trois domaines : la performance environnementale, l'adaptation du territoire au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie.

La commune peut dès à présent faire une demande d'aide de 30000 euros (*trente-mille euros*) dans le cadre de ce programme pour les logements de Ventrille.

Pour ce faire, est soumis au vote l'octroi de tout pouvoir à Monsieur le Maire pour engager les démarches nécessaires dans ce dossier :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15	0	0	0	15

⇒ **Questions et informations diverses** :

- Madame MITRECEY déplore la vitesse des véhicules qui traversent le hameau de Saint Paulet (du cabinet médical au second lavoir). Elle interpelle Monsieur le Maire sur les moyens qui pourraient être mis en œuvre pour y remédier. Monsieur le Maire exprime son étonnement du fait de l'étroitesse et des contraintes sur cette portion. Il reconnaît que les moyens dont nous disposons sont limités voire inexistantes outre la pose de panneaux de sensibilisation.
- Madame MITRECEY relève que de plus en plus de particuliers équipent leur logement de caméras de vidéosurveillance en extérieur, ne respectant pas les règles et cadres légaux en la matière en filmant au-delà de leur propriété. Pour Monsieur le Maire il s'agit d'un réel problème dont il a pleinement conscience mais qu'il ne peut résoudre. Il déclare qu'en pareil cas un dépôt de plainte doit être fait bien que les chances d'aboutir soient infimes car il faut des preuves qui sont extrêmement difficiles à obtenir. Des cas ont été portés à connaissance de la municipalité mais

aucune conciliation n'a été possible. Les plaignants ont été invités à déposer plainte, seul recours possible. La plainte suit son cours depuis un an environ.

- Madame MITRECEY interroge Monsieur le Maire sur le goudronnage d'une petite zone au niveau du chemin du moulin (la zone en question est une voie de retournement). Elle demande si ce goudronnage était prévu et budgétisé. Monsieur le maire de lui répondre par l'affirmative et de préciser que le coût s'est élevé à 3000 euros (*trois-mille euros*).
- Madame MITRECEY fait remarquer que les nids de poule commencent à revenir au niveau de Ventrille. Monsieur le Maire de confirmer et de préciser qu'un rebouchage temporaire va être fait dans l'attente de dépose de point à temps⁵ non seulement au niveau de Ventrille mais aussi du Carailé, de la route de Labat et de la cité Sicre.
- Monsieur ACED demande pourquoi le radar pédagogique situé sur l'avenue de Foix a changé de sens. Monsieur le Maire d'indiquer que cet appareil réalise en fait des mesures de vitesse qui, une fois collectées depuis divers endroits de la commune, permettront après analyse de déterminer les aménagements à prévoir. Pour information le radar pédagogique sera prochainement installé à la Charmille puis à l'entrée du village coté Celles.

*** *La séance est levée à 21h15* ***

⁵ Le point à temps automatique est une technique qui a pour objet la réparation des couches de roulement des chaussées en des points où celles-ci ont subi des dégradations de surface.